



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 09A-2017**
Séance du 14 novembre 2017

RESOLUTION

relative à la révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01

Vu le Plan directeur des chemins de randonnée pédestre du 25 août 2017, élaboré par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève,

vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017, élaboré par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève,

vu les fiches de mesures ponctuelles du 25 août 2017, élaborées par le Service de l'agronomie Canton de Genève,

vu la mise à l'enquête publique de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu la synthèse des observations liées à la révision lors de l'enquête publique transmise par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève aux Communes par courrier du 13 septembre 2017,

vu le préavis de la Commission Infrastructures et environnement du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates du 6 novembre 2017, demandant la suppression de la mesure N° 323 qui allonge inutilement le trajet et évite la traversée d'un hameau genevois typique,

vu le délai de 45 jours courant dès la réception de la synthèse des observations le 13 septembre 2017,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

De préavisier **favorablement** la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01, sous réserve de l'annulation de la mesure N° 323.